

Direction Générale des Douanes



Abidjan, le **24 JUN 2014**

NOTE DE SERVICE N° 195 /DGD/DU 24 JUN 2014
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : **Expérimentation de la FDI.**

Il me revient que les dix (10) commissionnaires en douane agréés retenus pour l'expérimentation de la Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI), rencontrent des difficultés **dans l'élaboration de leur déclaration en détail**. Les difficultés seraient liées à l'impossibilité d'indiquer le numéro de la FDI sur le formulaire des pièces jointes à la déclaration en détail qui demande le numéro de la DAI.

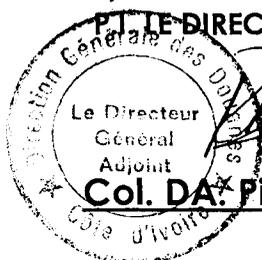
Pour éviter de les pénaliser dans leurs activités, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble des services, qu'il leur est indiqué de ne pas renseigner le champ des pièces jointes demandant le numéro de la DAI.

Toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MPMB/CAB 1
- Webb Fontaine 1
- Toutes Directions Douane 1

P/ LE DIRECTEUR GENERAL
PT LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



Col. DA: Pierre A.